

HUBERDEAU



PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ D'HUBERDEAU
MRC DES LAURENTIDES

À la session régulière du Conseil de la municipalité d'Huberdeau tenue le 11e jour du mois de décembre 2018 à 19h au 101, rue du Pont, Huberdeau. À laquelle est présent Madame Évelyne Charbonneau, mairesse et les conseillers (ères) Messieurs Dean Brisson, Donald Richard, Jean-François Perrier, Mesdames Ginette Sheehy et Sophie Chamberland.

Monsieur Louis Laurier, conseiller est absent (absence motivée, motif personnel).

Formant tous quorum sous la présidence de Madame Évelyne Charbonneau, mairesse.

Madame Guylaine Maurice, directrice générale/secrétaire-trésorière est aussi présente.

OUVERTURE DE LA SESSION

OUVERTURE DE LA SESSION :

- 1) Adoption de l'ordre du jour.
- 2) Ratification du procès-verbal de la session ordinaire du 13 novembre et de la séance extraordinaire du 23 novembre 2018.
- 3) Ratification des déboursés.

AFFAIRES COMMENCÉES :

- 4) Adoption de la Planification stratégique.
- 5) Travaux rue Principale / octroi d'un mandat à l'arpenteur 425\$ (relevé des nouveaux poteaux).
- 6) Adoption du règlement 326-18 sur la rémunération et l'allocation de dépenses des élus municipaux.
- 7) Politique Familles-Aînés, approbation de la brochure/ date de lancement.
- 8) Politique Familles-Aînés, création et mise sur pied du comité de suivi.
- 9) Période de questions.

AFFAIRES NOUVELLES :

- 10) Correspondance :
- 11) Demande d'aide financière-volet 1 à l'Agence municipale 9-1-1, mise à jour du plan de sécurité civile et mise en place d'un système d'alerte à la population.
- 12) Approbation du calendrier des séances du conseil pour l'année 2019.
- 13) Dépôt du registre des déclarations faites par les membres du conseil qui ont reçu un don.
- 14) Approbation des dépenses et de la reddition de comptes pour les travaux effectuées dans le cadre du programme d'aide à la voirie locale 2018 (26 478.61\$).
- 15) Vente du GMC C55 2005/signature de l'entente de services pour la disposition de biens excédentaires.
- 16) Modification attelage souffleuse (3 500\$).
- 17) Renouvellement de l'adhésion à Québec Municipal (193.51\$).
- 18) Renouvellement de l'adhésion à la Fédération québécoise des municipalités (FQM) (1 160.54\$)

- 19) Demande de subvention de 50 000\$ à la Fédération Canadienne des municipalités (FCM) sur la gestion des actifs.
- 20) Achat et installation d'une flèche pour la camionnette municipale.
- 21) Procuration pour l'obtention d'une licence radio (service incendie) /nomination d'un agent.
- 22) Offre de service de Service routier S. Prévost, entretien machinerie municipale (60\$/heure).
- 23) Offre de services professionnels / analyse de la vulnérabilité des sources d'eau potable.
- 24) Remboursement des frais de non-résidents pour l'année 2019.
- 25) Nomination de Monsieur Marcel Dubois comme membre du comité consultatif d'urbanisme.
- 26) Demande de subvention du Comité des fêtes du village.
- 27) Demande de subvention de l'Ombre-elle.
- 28) Varia : a) Sécurité sur le Lac-à-la-Loutre.
b) Guignolée 2018.
c) Rencontre député.
- 29) Période de questions.
- 30) Levée de la session.

RÉSOLUTION 281-18
ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Madame la conseillère Ginette Sheehy et résolu :

Que l'ordre du jour est adopté tel que modifié, report du point 4 à la séance de janvier 2019 et report des points 26 et 27 jusqu'à ce que la politique de don, subvention soit adoptée.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 282-18
RATIFICATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 13 NOVEMBRE 2018 ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 23 NOVEMBRE 2018

Il est proposé par Monsieur le conseiller Donald Richard et résolu ;

Que la secrétaire est exempte de la lecture des procès-verbaux de la séance ordinaire du 13 novembre 2018 et de la séance extraordinaire du 23 novembre 2018, les membres du conseil déclarant en avoir pris connaissance et renonçant à la lecture.

De plus que les procès-verbaux des séances ci-haut mentionnés sont adoptés tel que rédigés.

Résolutions 254-18 à 280-18 inclusivement.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 283-18
RATIFICATION DES DÉBOURSÉS

La secrétaire soumet au conseil pour examen et considération les comptes suivants :

Chèques numéros 8833 à 8874 inclusivement, pour un montant de 383 787.41\$ et des comptes à payer au 11/12/2018 au montant de 11 977.19\$, ainsi que les chèques de salaire numéro 4695 à 4738 inclusivement pour un montant de 18 376.90\$.

Il est proposé par Monsieur le conseiller Jean-François Perrier et résolu :

Que le conseil ratifie les déboursés tels que présentés.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

Je soussignée, certifie qu'il y a des crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses ci-haut décrites ont été projetées.

Karine Maurice-Trudel
Directrice générale/secrétaire-trésorière adjointe.

RÉSOLUTION 284-18
OCTROI D'UN MANDAT À UN ARPENTEUR / RELEVÉ DES NOUVEAUX POTEAUX RUE PRINCIPALE

ATTENDU QU'Hydro-Québec a procédé à l'installation des nouveaux poteaux nécessaires au déplacement de ces équipements, ceci afin de permettre à la municipalité d'effectuer ces travaux de réaménagement d'une partie de la rue Principale;

ATTENDU QU'afin de pouvoir préparer les documents d'appel d'offres, nous devons obtenir un relevé des nouveaux poteaux;

ATTENDU QU'une demande de prix a été faite auprès de Monsieur Gabriel Lapointe de la firme d'arpenteur Murray-Maltais, celui-ci ayant déjà effectué les précédents travaux en regard à ce dossier;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Donald Richard et résolu.

Que le conseil autorise l'octroi du mandat pour effectuer le relevé des nouveaux poteaux (5) à la firme d'arpenteur Murray-Maltais, selon l'offre reçue en date du 6 décembre au coût de 425\$ plus taxes.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 285-18
ADOPTION DU RÈGLEMENT 326-18 SUR LA RÉMUNÉRATION ET L'ALLOCATION DE DÉPENSES DES ÉLUS MUNICIPAUX

ATTENDU QUE des modifications législatives ont été apportées à la *Loi sur le traitement des élus municipaux (L.R.Q., c.T-11 001)* et que celles-ci sont effectives depuis le 1^{er} janvier 2018, faisant en sorte, d'une part, que certaines balises encadrant la rémunération des élus municipaux, notamment celles relatives à l'imposition d'une

rémunération minimale, ont été abolies et d'autre part, que la responsabilité de fixer la rémunération des élus municipaux revient à la municipalité;

ATTENDU QUE la Municipalité d'Huberdeau désire actualiser le règlement présentement en vigueur;

ATTENDU QUE l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance du conseil tenue le 13 novembre 2018 et que le projet de règlement a été présenté à cette même séance;

ATTENDU QU'un avis public de l'adoption du présent règlement a été publié conformément aux modalités de l'article 9 de la Loi sur le traitement des élus municipaux;

ATTENDU QU'une copie du présent règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard 72 heures avant la présente séance;

ATTENDU QUE la personne ayant donné l'avis de motion est absente, Monsieur Donald Richard conseiller, mentionne que ce règlement abroge les règlements 189-2000 et 190-2000, informe les citoyens de la rémunération proposée et que celle-ci sera indexée selon l'article 8 du présent règlement, ainsi que des modalités de paiement advenant le remplacement du maire par le maire suppléant après une période de plus de 30 jours;

ATTENDU QUE des copies du règlement sont disponibles, pour consultation, au début de la présente séance;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Donald Richard et résolu.

Qu'un règlement numéro 326-18 soit et est adopté et qu'il soit décrété et statué ce qui suit à savoir :

ARTICLE 1 : Préambule

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement comme s'il était ici au long reproduit.

Le Conseil municipal déclare avoir adopté ce règlement partie par partie, article par article, alinéa par alinéa, de sorte que si l'une quelconque de ses parties devait être déclarée nulle par un tribunal compétent, les autres parties du règlement continuent de s'appliquer.

ARTICLE 2 : Titre et objet

Le présent règlement s'intitule « règlement 326-18 sur la rémunération et le traitement des élus municipaux » et abroge les règlements 189-2000 et 190-2000.

Le présent règlement fixe une rémunération de base annuelle pour le maire et pour chaque conseiller de la Municipalité, le tout pour l'exercice financier 2019 et les exercices financiers suivants.

ARTICLE 3 : Rémunération du maire

La rémunération annuelle du maire est fixée à 9 188.46\$ pour l'exercice financier de l'année 2019, le montant de la rémunération du maire sera ajusté annuellement en fonction de ce qui est prévu à l'article 8 du présent règlement.

ARTICLE 4 : Rémunération du maire suppléant

En cas de remplacement du maire par le maire suppléant, après une période de plus de 30 jours, le maire suppléant recevra une somme égale à la rémunération du maire pendant cette période en remplacement de la rémunération de conseiller devant lui être versée.

ARTICLE 5 : Rémunération des autres membres du conseil

La rémunération annuelle des membres du conseil, autre que le maire, est fixée à 3 062.81 pour l'exercice financier de l'année 2019, le montant de la rémunération des membres du conseil municipal sera ajusté annuellement en fonction de ce qui est prévu à l'article 8 du présent règlement.

ARTICLE 6 : Répartition et versement de la rémunération

La rémunération versée aux membres du conseil mensuellement est répartie en 2 segments. Une première moitié (50%) à titre de compensation pour le travail, la représentation et les démarches que le membre du conseil entreprend dans l'exercice de ses fonctions, la deuxième tranche sera versée à chaque membre du conseil qui assistera à la séance régulière du conseil (50%).

Malgré ce qui précède, un membre du conseil dont l'absence est motivée soit par la maladie ou pour représentation à quelque endroit que ce soit pour les intérêts de la municipalité ne subira aucune perte de rémunération.

ARTICLE 7 : Allocation de dépenses

En plus de la rémunération payable en vertu du présent règlement, tout membre du conseil reçoit une allocation de dépenses équivalente à la moitié de leur rémunération fixée par les présentes, sous réserve du montant de l'allocation de dépenses maximal prévu à l'article 19 de la *Loi sur le traitement des élus municipaux* ainsi que du partage de l'allocation de dépenses prévu par l'article 19.1 de cette loi.

ARTICLE 8 : Indexation

La rémunération payable aux membres du conseil doit être indexée annuellement, en date du 1^{er} janvier, en fonction de l'indice des prix à la consommation publié par Statistique Canada pour la province de Québec encouru lors de l'année précédente.

Malgré ce qui précède, le conseil peut par résolution déterminer un pourcentage d'augmentation supérieur ou inférieur à l'indice des prix à la consommation, lequel sera applicable à compter du 1^{er} janvier.

ARTICLE 9 : Application

Le directeur général /secrétaire-trésorier est responsable de l'application du présent règlement.

ARTICLE 10 : Entrée en vigueur et publication

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi et est publié sur le site internet de la municipalité.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil (incluant le maire).

RÉSOLUTION 286-18

APPROBATION DE LA BROCHURE DE LA POLITIQUE FAMILLES/AÎNÉS ET DATE DE LANCEMENT

ATTENDU QUE lors de la séance du 13 novembre un mandat a été accordé pour la conception par une graphiste d'une brochure pour la politique familles/aînés;

ATTENDU QUE Madame Karine Falco graphiste a fait parvenir, en date du 6 décembre 2018 une version finale de la brochure pour approbation ;

ATTENDU QUE le conseil est en accord avec la version soumise;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Jean-François Perrier et résolu :

Que le conseil approuve la brochure de la politique familles/aînés tel que présenté, et que la date de lancement de celle-ci soit fixée au 15 janvier 2019, 19h, lors de la séance du conseil municipal.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 287-18
CRÉATION ET MISE SUR PIED DU COMITÉ DE SUIVI DE LA POLITIQUE FAMILLES/AÎNÉS

ATTENDU QUE la municipalité d'Huberdeau a reçu dans le cadre du programme soutien aux politiques familiales municipales 2016-2017 et dans le cadre du programme de soutien à la démarche Municipalité amie des Aînés (MADA) des aides financières pour l'élaboration d'une politique familles/aînés;

ATTENDU QU'afin de s'assurer du suivi de la politique, la municipalité doit mettre sur pied un comité de suivi;

ATTENDU QUE le comité doit être composé de 2 personnes représentatives du milieu des aînés et de 2 personnes représentatives des familles en plus du conseiller responsable du dossier familles/aînés;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Sophie Chamberland et résolu

Que les personnes suivantes nommées pour constituer le comité de suivi de la politique familles-aînés :

Monsieur Jean-François Perrier, conseiller en tant qu' élu responsable du dossier familles/aînés;

Madame Émilie Martel, en tant que représentante des familles;

Madame Karine Ouellette, en tant que représentante des familles;

Madame Chantal Dupras, en tant que représentante des aînés;

Madame Nicole Nadeau, en tant que représentante des aînés;

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 288-18
DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE-VOLET 1 / MISE À JOUR DU PLAN DE SÉCURITÉ CIVILE ET MISE EN PLACE D'UN SYSTÈME D'ALERTE À LA POPULATION

ATTENDU QUE le *Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre* a été édicté par le ministre de la Sécurité publique le 20 avril 2018 et qu'il entrera en vigueur le 9 novembre 2018;

ATTENDU QUE la municipalité souhaite se prévaloir du Volet 1 du programme d'aide financière offert par l'Agence municipale 9-1-1 du Québec afin de soutenir les actions de préparation aux sinistres, dont prioritairement les mesures afin de respecter cette nouvelle réglementation;

ATTENDU QUE la municipalité atteste avoir maintenant complété l'outil d'autodiagnostic fourni par le ministère de la Sécurité publique en mai 2018 et qu'elle juge nécessaire d'améliorer son état de préparation aux sinistres;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Jean-François Perrier et résolu :

Que la municipalité présente une demande d'aide financière à l'Agence municipale 9-1-1 du Québec au montant de 4 500\$, dans le cadre du Volet 1 du programme mentionné au préambule et s'engage à en respecter les conditions, afin de réaliser les actions décrites au formulaire joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante qui totalise 5 400\$, et confirme que la contribution de la municipalité sera d'une valeur d'au moins 900\$;

Que la municipalité autorise Madame Guylaine Maurice, directrice générale, à signer pour et en son nom le formulaire d'aide financière et atteste que les renseignements qu'il contient sont exacts.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 289-18
APPROBATION DU CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL POUR
L'ANNÉE 2019

CONSIDÉRANT QUE l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Sophie Chamberland et résolu;

Que le calendrier relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2019, soit adopté tel que présenté et décrit ci-après. Ces séances se tiendront le 2^e mardi de chaque mois, à la salle du conseil sise au 101, rue du Pont, Huberdeau et débuteront à 19h, sauf en ce qui concerne la séance du mois de janvier laquelle se tiendra le 3^e mardi du mois.

CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES 2019

MOIS	JOUR	DATE
Janvier	Mardi	15
Février	Mardi	12
Mars	Mardi	12
Avril	Mardi	9
Mai	Mardi	14
Juin	Mardi	11
Juillet	Mardi	9
Août	Mardi	13
Septembre	Mardi	10
Octobre	Mardi	8
Novembre	Mardi	12
Décembre	Mardi	10

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 290-18
DÉPÔT DU REGISTRE DES DÉCLARATIONS FAITES PAR LES MEMBRES
DU CONSEIL QUI ONT REÇU UN DON

Il est proposé par Monsieur le conseiller Donald Richard et résolu :

Tel que prévu par la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale*, la directrice générale dépose le registre des déclarations visées au quatrième alinéa de l'article 6 de la loi, et ce pour l'année 2018, lequel ne contient aucune déclaration.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 291-18
APPROBATION DES DÉPENSES ET DE LA REDDITION DE COMPTES
POUR LES TRAVAUX EFFECTUER DANS LE CADRE DU PROGRAMME
D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE 2018.

ATTENDU QUE le conseil de la municipalité d'Huberdeau a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAV);

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

ATTENDU QUE les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAV;

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et admissible au PAV;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Monsieur le conseiller Dean Brisson et résolu.

Que le conseil de la municipalité d'Huberdeau approuve les dépenses d'un montant de 26 478.61\$ relatives aux travaux d'amélioration réalisés et frais inhérents admissibles mentionnés sur le formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 292-18
VENTE DU CAMION GMC C55 2005 / AUTORISATION DE SIGNATURE DE
L'ENTENTE DE SERVICES POUR LA DISPOSITION DE BIENS
EXCÉDENTAIRES

ATTENDU QUE la municipalité désire se départir du camion GMC 2005, celui-ci n'étant plus nécessaire pour effectuer l'entretien des chemins, le nouveau camion ayant été livré;

ATTENDU QUE pour ce faire elle désire procéder à la vente par le biais du Centre de services partagés du Québec, afin d'avoir accès à un bassin d'acheteur plus étendu;

ATTENDU QUE pour pouvoir bénéficier des services du Centre de services partagés du Québec la signature d'une entente est nécessaire;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Monsieur le conseiller Jean-François Perrier et résolu :

Qu'autorisation est donnée à Madame Guylaine Maurice, directrice générale, de signer pour et en son nom l'entente de services pour la disposition de biens excédentaires.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 293-18
RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION À QUÉBEC MUNICIPAL

Il est proposé par Madame la conseillère Sophie Chamberland et résolu.

Que le conseil autorise le renouvellement de l'adhésion pour l'année 2019 à Québec Municipal au coût de 193.51\$, taxes incluses.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 294-18
RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION À LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS

Il est proposé par Monsieur le conseiller Jean-François Perrier et résolu.

Que le conseil autorise le renouvellement de l'adhésion à la Fédération québécoise des municipalités (FQM) pour l'année 2019 au coût de 1 160.54\$ taxes incluses.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 295-18
DEMANDE DE SUBVENTION DE 50 000\$ À LA FÉDÉRATION CANADIENNE DES MUNICIPALITÉS (FCM) SUR LA GESTION DES ACTIFS

ATTENDU QUE le conseil désire présenter une demande de financement dans le cadre du programme de gestion des actifs municipaux à la Fédération canadienne des municipalités;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Ginette Sheehy et résolu.

Que le conseil de la municipalité d'Huberdeau demande au personnel de présenter une demande de subvention au Programme de gestion des actifs municipaux de la FCM pour la réalisation d'un plan d'intervention et le développement de procédures internes.

Que la municipalité d'Huberdeau s'engage à mener les activités suivantes dans le cadre du projet proposé soumis au Programme de gestion des actifs municipaux de la Fédération canadienne des municipalités afin d'améliorer son programme de gestion des actifs.

- Élaboration d'une politique de gestion des actifs.
- Élaboration d'un plan d'intervention pour tous les chemins et pontons.

Que la municipalité d'Huberdeau s'engage à contribuer à 20% des coûts du projet.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 296-18
ACHAT D'UNE FLÈCHE POUR LA CAMIONNETTE MUNICIPALE

ATTENDU QU'afin de respecter la réglementation lors de certains travaux sur le réseau routier l'installation d'une flèche sur la camionnette municipale est nécessaire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Donald Richard et résolu :

Qu'autorisation est donné à la directrice générale de procéder à l'achat d'une flèche et de l'équipement nécessaire à l'installation de celle-ci.

Que les sommes nécessaires à cet achat soient prises à même le surplus accumulé.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 297-18
PROCURATION POUR L'OBTENTION D'UNE LICENCE RADIO / NOMINATION D'UN AGENT

ATTENDU QUE l'obtention d'une licence radio est nécessaire pour le service incendie;

ATTENDU QU'afin de faire la demande, certifier que l'installation du matériel est conforme aux exigences techniques d'Innovation, Sciences et Développement Économique et correspondre avec le Ministère la nomination d'un agent est nécessaire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Donald Richard et résolu :

Que Monsieur Jean Lacroix, directeur général de la Régie Incendie Nord-Ouest Laurentides (RINOL) est nommé agent et est autorisé à présenter une demande de licence pour la municipalité d'Huberdeau.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 298-18
OFFRE DE SERVICES DE SERVICE ROUTIER S. PRÉVOST/ENTRETIEN MACHINERIE MUNICIPALE

ATTENDU QUE Service routier S. Prévost nous a fait parvenir une offre de services pour effectuer l'entretien de la machinerie municipale;

ATTENDU QUE la Municipalité a fait l'acquisition en 2018 de 2 nouveaux camions et qu'elle désire que l'entretien soit fait ponctuellement afin d'assurer la pérennité de ses équipements;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Monsieur le conseiller Donald Richard et résolu :

Que l'offre de services reçue en date du 22 novembre 2018 de Service routier S. Prévost, au coût de 60\$ l'heure pour effectuer l'entretien de la machinerie est acceptée.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 299-18

**NOMINATION DE MONSIEUR MARCEL DUBOIS COMME MEMBRE DU
COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME**

ATTENDU QUE Monsieur Marcel Dubois a informé la municipalité de son intérêt à faire partie du Comité consultatif d'urbanisme de la municipalité;

ATTENDU QU'il est de l'intérêt de la municipalité d'ajouter un membre au comité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Ginette Sheehy et résolu :

Que Monsieur Marcel Dubois, est nommé comme membre du comité consultatif d'urbanisme de la municipalité d'Huberdeau.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 300-18

LEVÉE DE LA SESSION

Il est proposé par Monsieur le conseiller Jean-François Perrier et résolu :

Que la session soit levée, il est 20h.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

Guyline Maurice,
Directrice générale/secrétaire-trésorière.

Je, Évelyne Charbonneau, mairesse atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Évelyne Charbonneau, mairesse.